



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL DE QUARTIER AUBERT
18 Octobre 2023**

Présents : Mmes Alquier, Bordignon, Rolland, MM. Audic de Quernen, Favarel, Gras, Konsdorff

Excusé : M. Delepierre

Absents : MM. Le Gravier, Thiephaine

Le directeur de Cabinet du Maire : M. José Vasquez était présent.

1-A/ Le Parking et les 30 km/h

La décision a été prise de mettre le quartier Nord Aubert à 30 km/h.

Le marquage au sol devrait être fait avant la fin de l'année 2023, c'est à l'étude.

Installation des parcmètres à venir en 2024. Le CDQ sera mis au courant.

Pour le dos d'âne au croisement de l'avenue du Parc et de la rue du Château, sujet en cours.

Comptage de 600 voitures de 8h00 à 9h00 du matin. Information remontée à Mme Majou.

1-B/Avancement du projet rue Moxouris, historique

Les travaux ont bien été réalisés par la commune (enfouissement des câbles). Il reste à terminer les trottoirs qui sont en terre.

Pour l'instant des barrières ont été installées en lieu et place des plots en béton. Leur remplacement par des potelets est en réflexion dans le cadre du projet SDMU 30 km/h.

M. Gras nous confirme la bonne réalisation de ceux-ci et la satisfaction des riverains.

À venir, la réalisation des travaux de gaines dans les parties privatives, puis la mise en œuvre des câbles dans les nouvelles gaines (1er trimestre 2024).

Les 8 semaines de travaux sans barrière ni plot, qui ont généré un stationnement totalement anarchique des patients/visiteurs de la Clinique de Parly II à partir de la fin août, nous ont rappelé la pertinence de notre demande d'une caméra permettant au CSU de superviser ces fréquentes incivilités, avec parfois des « accrochages » pouvant dégénérer. D'où notre demande réitérée de mise en place d'une caméra. Le projet du SDMU à 30 km/h reste à finaliser, au moins dans sa partie Place Dutartre / Clinique.

1-C/Point sur les feux piétons du rond-point rue de Marly

M. Rospini a rajouté des panneaux C20A clignotants blancs en sortie du Rond-point de Marly. Les feux fonctionnent **avec un pousoir sur lequel il faut appuyer** avec les triangles rouges des piétons (obligatoire) pour indiquer aux automobilistes que les piétons vont traverser sur le passage piétons.

2-C/ Information sur les trottinettes et les vélos

Voici les chiffres depuis le lancement :

8 900 trajets (6 500 en trottinette et 2 400 en vélo soit 73% des trajets réalisés à trottinette)
89 800 minutes de trajets avec une durée moyenne de 10 minutes par trajet
16 400 km parcourus avec une distance moyenne de 1.8 km par trajet
1 605 usagers uniques (ayant téléchargé l'application et fait au moins un trajet)
25% des trajets réalisés en heure de pointe

Les chiffres du mois de septembre (arrêtés au 27/09) :

2 200 trajets (1 500 en trottinette et 700 à vélo soit 68% des trajets réalisés à trottinette)
22 400 minutes de trajets avec une durée moyenne de 10 minutes par trajet
4 100 km parcourus avec une distance moyenne de 1.8 km par trajet
620 usagers uniques

30% des trajets réalisés en heure de pointe

Ces chiffres sont bons et devraient s'améliorer avec le début de TIER à la Celle Saint-Cloud. Il est évident que si Versailles avait un service, ils seraient encore meilleurs !
Il serait intéressant d'analyser les trajets les plus suivis et de s'en inspirer pour créer des pistes cyclables.

3/ DÉCHETS ORGANIQUES

Mme Véronique Bordignon a déjà mis en place ce système chez elle et en est très satisfaite.
M. Fabrice Tabary, élu de l'opposition, pourrait venir nous donner une explication sur cette démarche qu'il a mise en place dans sa résidence du Chesnay (info de Madame Alquier).

On rappelle que la loi imposera dès le 1er janvier 2024 à tous les ménages de trier leurs déchets biodégradables, les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée. La mise en œuvre de cette disposition, introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales (communes ou communautés de communes), qui devront proposer des solutions.

Ces solutions sont multiples, conjointes ou complémentaires, elles peuvent passer par la mise à disposition de composteurs individuels, ou collectifs (pour un immeuble, une rue, un quartier), de poubelles individuelles ou de conteneurs collectifs pour une collecte spécifique en benne à ordures, comme il en existe déjà pour les emballages ou le verre.

Des réunions d'information sont proposées par VGP, gratuites.

Mme Bordignon nous informe que les communes ont déjà mis en place des solutions (Houilles, St Germain-en-Laye ...)

Il apparaît évident de communiquer auprès des habitants pour expliquer la démarche.

Il a été indiqué que quelques villes des Yvelines auraient mis en place des collectes des déchets organiques. Cette voie n'aurait pas encore été évoquée avec VGP. Peut-elle être envisagée, avec, par exemple une valorisation complémentaire par la méthanisation, capable de produire de l'énergie ?

4/ AMÉNAGEMENTS IMMOBILIERS

4-A/ Projet sur le terrain ex-Engie : Une réunion de présentation sommaire du projet a été proposée par la Mairie à l'Association BienvivrerueMoxouris le 15 mai 2023, en présence de l'architecte et des représentants du groupement propriétaire du terrain. Le permis de démolir a été déposé le 23 février 2023 ; celui de construire en août 2023.

Le projet consiste en la construction d'une résidence services seniors avec des logements allant du studio au T3, 127 logements au total pour des personnes autonomes. Les services incluraient un restaurant, une bibliothèque, une piscine, un salon de coiffure.

Préservation des arbres existants et végétalisation du toit.

L'idée étant de ne pas générer de trafic supplémentaire dans cette rue étroite.

4-B/Clinique de P2 Groupes électrogènes :

Un permis de construire a été autorisé en octobre 2021 pour la « Construction d'un local technique pour la mise en place de deux groupes électrogènes de puissance 1250 kW chacun ». Un permis est valable deux ans, avec deux reconductions d'un an possibles.

Le niveau de bruit à l'extérieur des bouches d'aération du local, n'est pas indiqué dans le permis de construire. Après approfondissement avec la Clinique par MM. Le Grelle et Coppens, il serait très raisonnable (< 65 dBA à 1m).

Ce sujet nous permet d'évoquer le problème plus général des nuisances sonores (groupe électrogène, mais surtout pour notre commune, l'arrivée rapide des pompes à chaleur/climatiseurs individuels, qui seraient installés sans demande de travaux en mairie)

➔ Sujet à mettre à l'ordre du jour du prochain CDQ Aubert en 2024.

4-C/ Parc Aubert :

Quelques demandes énoncées :

- 2 tables de pique-nique supplémentaires.
- Pour le Parc canin demande réitérée des habitants de changer de lieu. Le positionner sur la partie herbée au sud du Parc le long de la rue près du cimetière. Problème soulevé des maîtres non respectueux des lieux (chiens non tenus en laisse et déjections non ramassées)
- Poubelle à côté des installations sportives.
- Éclairage public pour les installations sportives du Parc Aubert. Il est envisagé d'installer une caméra de surveillance.
- Voir la possibilité soit de déplacer les toilettes sèches, soit de mieux les cacher (rehausser la haie ?)

5/ DIVERS

- Une 2^{ème} boîte à livres a été installée au bout du chemin des écoliers sur la rue Moxouris.
- Bornes de recharge des véhicules électriques. Il faudrait faire paraître dans le Mensuel du Chesnay-Rocquencourt les informations concernant **les puissances, leurs emplacements** et les moyens de paiement de ces bornes car les puissances sont différentes selon l'emplacement. Cela serait très utile pour les Chesnaycourtois qui possèdent des véhicules électriques et/ou qui se documentent pour envisager cette solution.

- Demande de volontaires pour participer à deux ateliers pour la « CAVE » en vue d'élaborer une charte architecturale (animé par Jérôme Le Grelle) pour « harmoniser » le bon gout des quartiers. Il faut 3 personnes du Conseil de quartier Aubert. Démarche qui durera 4 à 6 mois.
- Bus dont le moteur tourne à l'arrêt ?

6 /Prochaine réunion :

**La prochaine réunion du CDQ se tiendra en 2024 à la Maison des associations.
Dès que la date sera arrêtée, nous la communiquerons.**

**Le Président du Conseil de Quartier
Aubert**